



TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Annexe 2

Les salles sont mises à disposition gratuitement pour les manifestations organisées par les sociétés locales¹ et par les partis politiques constitués au niveau communal, à condition que la manifestation organisée soit conforme à leur but social.

Elles le sont également pour les répétitions qui précèdent les manifestations ou événements publics. Les lotos sont considérés comme des manifestations publiques.

Le Conseil municipal se réserve le droit d'appliquer un tarif préférentiel à une société / association dans le cas de l'organisation d'une activité à but idéal.

Dans les autres cas, les salles et les équipements de base (descriptif des salles/couvert) sont loués selon le tarif suivant :

¹ Sont incluses les sociétés communales et intercommunales dont Vex fait partie (voir liste officielle)

Tarifs de location des salles / couvert communaux / par jour (en CHF)

	NOUVEAU COMPLEXE SCOLAIRE	COMPLEXE COMMUNAL		BAT. ROSE	MAISON GAUTHIER					COUVERT	
		Salle de gym	Salle polyvalente (anc. s. gym)	Salle du complexe	Salle St-Blaise,	Esp. J. Favre A, rez inf.	Esp. J. Favre B, rez sup. (galerie)	Esp. J. Favre Salle du jumelage	Salle bourgeoisiale, combles	MG – C.Pitteloud-J.Travelletti-P.Micheloud-Mi-Fa-Sol	La Toueille (entier 180 p. max.)
Réceptions, réunions, fêtes pour sociétés ou privés (jusqu'à 48/resp. 50 pers.)	Pas admis	300.-	150.-	Pas admis	120.-	Pas admis	Pas admis	50.-	Pas admis	180.-	100.-
Réceptions, réunions, fêtes pour sociétés ou privés (plus de 50 p.)	Pas admis	300.-	150.-	Pas admis	120.-	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	180.-	100.-
Expositions - galerie	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	10% des recettes, min. 100.- (caution 150.-)	10% des recettes, min. 100.- (caution 150.-)	--	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis
Rencontres après ensevelissement	Pas admis	150.-	100.-	Pas admis	120.-	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	180.-	100.-
Concerts, théâtres, spectacles	Pas admis	300.-	150.-	Pas admis	120.-	50.-	Pas admis	50.-	Pas admis	180.-	100.-
Bals	Pas admis	300.-	150.-	--	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	--	--
Lotos	Pas admis	300.-	150.-	--	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	Pas admis	--	--
Cours à but lucratif (max. 2 x par semaine)	Pas admis	20.- / leçon	10.- / leçon	5.- / leçon	Pas admis	Pas admis	Pas admis	10.- / leçon	A définir si disponibilité	--	--
Cours à but non lucratif (max. 2 x par semaine hors week-end)	Gratuit pour sociétés locales, associations valaisannes et fédérations Pas admis pour sociétés sportives hors commune	20.- / leçon	10.- / leçon	5.- / leçon	Pas admis	Pas admis	Pas admis	10.- / leçon	A définir si disponibilité	--	--
Activités sportives (entraînement, compétition, ...)	Du Lu au Ve : réservé et gratuit pour stés locales, assoc. VS et fédérations Samedi : • gratuit pour stés locales • 150.- pour assoc. VS. et fédérations • 300.- pour stés hors communes Dimanche : • 150.- pour sociétés locales, • 300.- pour assoc. VS., féd. et stés hors communes										
Location mensuelle activité commerciale/privée tels bureaux	--	--	--	--	--	--	--	--	A définir si disponibilité	--	--

Dépôt remise de clé : CHF 100.- pour les activités ponctuelles / CHF 150.- pour les activités régulières
 Vaisselle et couverts Espace Joseph Favre A : forfait de location CHF 50.-
 Tarif horaire pour l'intervention du service d'entretien et nettoyage communal (non inclus dans le tarif de location) : CHF 50.-
 Tarif horaire pour l'intervention du service technique communal (non inclus dans le tarif de location) : CHF 60.-

Adopté par le Conseil municipal en séance du 28.08.2025



Sébastien Menoud,
président
Vincent Pitteloud,
secrétaire CM